

Conseil Municipal du 23 novembre 2017

Commune d'EVERLY
Seine-et-Marne
République française

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Laurence GUERINOT, Maire.

Présents: Guérinot Laurence, Fievet Jean-Pierre, Deudon Jean-Pierre, Gimeno Isabelle, Duhamel Dominique, Cacchia Lionel, Daher Jean-Philippe, Ramjane Jean-Jacques, Joly Patricia

Représentés : Boulay Magalie par Fievet Jean-Pierre, Parigot Bertrand par Daher Jean-Philippe, Claeys Daniel par Ramjane Jean-Jacques

Absents : Mauraisin Emmanuèle, Baudouin Régine, Menrath Marie-Christine

Secrétaire de séance : Gimeno Isabelle

Date de convocation : 14 novembre 2017

*Approbation du CR de la réunion du conseil municipal
du 22 septembre 2017 à l'unanimité des membres
présents et représentés.*

Approbation du RPQS de l'assainissement non-collectif 2016

Visa :

Vu la directive cadre du 23 octobre 2000 fixant l'objectif d'atteindre d'ici 2015 le bon état de toutes les masses d'eau ;

Vu les articles L.2224-3 et L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales prescrivant que les EPCI organisateurs des services de l'assainissement non collectif, quel que soit leur mode de gestion, présentent chaque année à leur assemblée à et à celles de leurs Communes membres un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS);

Vu l'arrêté NORD DEV 00751365A du 2 mai 2007 fixant les indicateurs techniques et financiers à faire figurer dans le RPQS ;

Vu la délibération n°2-1-01-14 du Conseil communautaire en date du 7 janvier 2014 mettant en place le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée-Montois;

Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité du SPANC 2016 (RPQS) ci-annexé ;

Vu la délibération n°6-01-09-17, en date du 27 septembre 2017, du Conseil de la Communauté de communes Bassée-Montois portant approbation dudit RPQS

Exposé des motifs :

Considérant le RPQS de l'année 2016 ci-annexé ; celui-ci établit que sur 11 602 logements présents sur le territoire communautaire, 3 902 disposent d'une installation d'assainissement non collectif.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 90/140 compte tenu de la non mise en œuvre de l'entretien et du contrôle de bon fonctionnement des systèmes, du traitement des matières de vidange.

Le nombre des installations diagnostiquées a atteint 3509 fin 2016 et le taux de conformité 37.6% (36.7 % pour 2015, 35.4% pour 2014, 34.6 % pour 2013) ;

Contenu de la proposition :

Il est proposé au Conseil municipal:

► D'approuver ce Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services;

Le Conseil municipal :

APPROUVE le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bassée-Montois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Ont voté pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Achat d'un mur amovible pour la salle polyvalente

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'installer un mur amovible à la salle polyvalente.

Nous avons reçu les devis suivants :

- Entreprise TERTIA à Eintzheim (67) pour un montant hors taxes de 7 683.00 € soit 9 219.60 € taxes comprises.
- Entreprise ALGAFLEX à Saint-Blaise-du-Buis (38) pour un montant hors taxes de 6 511.00 € soit 7813.20 € taxes comprises.

Après étude de ces offres, le Conseil Municipal choisit l'offre de l'entreprise ALGAFLEX à Saint-Blaise-du-Buis (38)

Ont voté pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Tarifs de la salle polyvalente et du matériel communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2011/07/05 du 12 décembre 2011 constituant une régie de recette pour la salle polyvalente ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les tarifs pour la location de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Entendu Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Validé par Gimeno Isabelle

Fixe ainsi les tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que le montant de la caution :

1- LES TARIFS

	Petite salle		Grande salle	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Particuliers résidant à Everly	90€	130€	150€	250€
Particuliers et associations extérieurs à la commune	160€	250€	320€	490€
Associations d'Everly (3 locations gratuites à l'année puis payantes à partir de la 4 ^{ème})	50€	50€	50€	50€
Forfait nettoyage	60€		80€	

Le tarif a été calculé selon un forfait couvrant partiellement les frais de fonctionnement, le gros entretien et le coût du personnel ayant mis à contribution.

Le matériel mis à disposition est compris dans les tarifs.

2- LA CAUTION

L'utilisation de la salle polyvalente est subordonnée au versement d'une caution fixée à 300 €, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, pour tous les utilisateurs.

La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

3- MATÉRIEL COMMUNAL

La location du matériel communal « ENSEMBLE TABLE FESTIVE » (1 table + 2 bancs) sera facturée 3 € par week-end et une caution de 150 € sera réclamée.

Ont voté pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Encaissement d'un chèque de don à la commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'encaissement d'un chèque de don à la commune :

Validé par Gimeno Isabelle

- Chèque n°0470165 Banque Populaire Rive de Paris de Mme Arlette HUME pour la somme de 40 €.

Ont voté pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délégation de Service Public, eau potable : proposition d'avenant

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite à l'évolution de la réglementation, Suez Eau France, notre délégataire de service Public en matière d'eau potable propose l'avenant n°3 impliquant, entre autre, une hausse tarifaire du mètre cube et une facturation semestrielle au lieu de trimestrielle.

Après analyse de tous les paramètres exposés par le Directeur Régional de Suez Eau France, le conseil municipal décide de refuser cet avenant.

Ont voté pour : 0
Contre : 11
Abstention : 1

Approbation des rapports annuels du délégataire de l'eau potable et l'assainissement collectif pour l'année 2016

Madame le Maire présente les rapports annuels 2016 du délégataire (Suez Eau France) concernant le Service de l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces rapports annuels 2016.

Ces deux documents sont consultables par le public en mairie.

Ont voté pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Informations diverses :

- Madame le Maire annonce la réception de documents avec cartes détaillées sur les risques d'inondation par débordement de la Seine et rupture du barrage de l'Aube. Ceux-ci serviront à l'élaboration de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde qui aura lieu au début de l'année 2018.
- Monsieur Jean-Pierre Deudon, 2^{ème} Adjoint au Maire, informe du fait que les travaux de l'atelier municipal avancent bien. La dalle devrait être coulée courant de semaine prochaine.
- Madame le Maire expose à l'assemblée que lors de la dernière réunion de Communauté de Communes du Bassée-Montois, il a été annoncé un léger retard de un mois pour l'installation de la fibre optique à Everly. La commercialisation devrait débutée vers octobre/novembre 2018.
- Madame le maire informe que la fondatrice du « Musée de la vie d'autrefois », situé sur la commune des Ormes-sur-Voulzie, nous a remerciés par courrier pour le don des numéros de l'horloge de l'ancienne Poste.
- Madame Isabelle Gimeno, 3^{ème} Adjointe au Maire, annonce que les illuminations de Noël auront lieu le 1^{er} décembre à 18h sur la Place de la Mairie. L'arbre de Noël de l'AFCE se déroulera le 02 décembre à partir de 14h30 à la salle polyvalente.
- Madame Isabelle Gimeno, 3^{ème} Adjointe au Maire, informe l'assemblée que le repas des anciens s'est bien déroulé, dans une très bonne ambiance.
- Madame le Maire évoque la situation du bien situé 18 route de Chalmaison, à l'abandon depuis plusieurs années. Après contact avec Les Domaines, il apparait que la responsabilité de la Communes est engagée. Un proche voisin de ce bien serait intéressé pour l'acheter, il prendra, dans ce cas, en charge la démolition et nous a demandé une participation pour l'évacuation des gravats. Le conseil municipal souhaite que plusieurs devis soient demandés.

La séance est levée à 21h55